

Objet : Arrêté municipal portant un des travaux de rénovation au 35 avenue du Mans.

Le Maire de la commune d'Yvré-l'Évêque

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1,

L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

VU le code de la route et notamment l'article R417-10 ;

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

CONSIDÉRANT – La demande présentée par Monsieur ALOUAN Monem de la société SARL ALOUAN L'avenir en couleurs 380 les hautes brulonnières 72150 le Grand-Lucé.

CONSIDÉRANT – Les travaux de rénovation prévu au 35 Avenue du Mans, il est nécessaire pour en faciliter le déroulement tout en assurant la sécurité des usagers de modifier le stationnement.

Du lundi 05 juin 2023 au vendredi 30 juin 2023 pour le chantier.

ARTICLE 1 – Le stationnement sera interdit sur deux emplacements dans l'emprise des travaux tout le long du bâtiment du 35 Avenue du Mans excepté pour pouvoir y stationner un camion de la société SARL ALOUAN.

ARTICLE 2 – Le cheminement piétonnier sera transféré si besoin sur le trottoir opposé aux travaux.

ARTICLE 3 – Le pétitionnaire assurera sous sa propre responsabilité la mise en place et l'entretien de la signalisation réglementaire et sera tenu d'afficher le présent arrêté au droit des travaux. À l'exception de l'entretien de la signalisation, ces dispositions devront être réalisées 8 jours avant les travaux.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.
« La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».

ARTICLE 5 – Madame Le Maire de la commune, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière, Monsieur l'Agent de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation :

- . Demandeur
- . Gendarmerie
- . Affichage
- . Archivage

Yvré-l'Évêque, le 24 mai 2023


Madame Le Maire
Damienne FLEURY

Le Maire-Adjoint,
délégué aux travaux,
Christian POIRIER

